

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Année 2015-2016

Ecole : **Groupe Scolaire Paul Valéry - Epinay sur Orge**Date : **03/11/15**

Conseil d'école N°1

Participants :

Parents de l'APIE :	Mmes AMMOUR,CLERGEAUD, DARRIET, GLORIA, LACQUEHAY-GARNIER, LELOUCHE, SMADJA MM KROES, RANDOING
Parents de la PEEP :	Mmes FOUCHE,GUEUDRE, HOLLEVILLE, MM GONCALVES LUCAS, COUSAERT
Enseignants :	Mmes Nelly CAZIN, Mélissa MANDINE, Sarah CHRISTOPHE, Marjorie MALTERRE, Bernadette PALLIER, Anne-Marie LE CLERRE, Patrick BONMARTIN, Margaux NOVAT, Karine LEITUS, Sonia LEDVIN, Sylvie CHENE, Lise PEYROT, MM Jean-Charles PITOUN, Philippe ROZE, Jean-Bernard CHARPENEL
DDEN:	
Représentant de la Mairie :	Mme Véronique FRANCOIS, Maire-Adjointe
Conseil présidé par :	Mme Mélanie DORLENCOURT – Directrice
Absents excusés :	Mme MARTIN et Mr DEMARET – enseignants Mmes CROCHET et MARCHAU - parents de l'APIE

Présentation de la nouvelle équipe enseignante

- Mme DORLENCOURT , directrice de l'école
- Pour la maternelle, Mme MALTERRE (PS/MS) ; Mmes MANDINE et CHRISTOPHE (MS/GS)
- Pour l'élémentaire, Mme NOVAT (CM2)

Travaux d'été

Rénovation de deux classes : classe de Mr PITOUN (CE2/CM1) et classe de Mr BONMARTIN (CM1A)

Les classes ont été entièrement refaites : peinture, électricité et mobilier neuf

Résultats des élections de représentants de parents d'élèves

- 11 sièges pour l'APIE
 - 5 sièges pour la PEEP
- 165 suffrages exprimés = un taux de participation de 29,84% - participation identique à l'an dernier malgré une élection faite le matin.

Effectifs 2015-2016 :

418 élèves dont 120 en maternelle et 298 en élémentaire.

12 inscriptions et 16 radiations depuis la rentrée.

Répartition des élèves par classe :

Les 4 classes de maternelle ont un effectif de 30 élèves.

CPA 24 élèves

CE1C 24 élèves

CM1/CM2 25 élèves (8/17)

CPB 23 élèves

CE2 29 élèves

CM2 26 élèves

CP/CM2 24 élèves (12/12)

CE2/CM1 26 élèves (19/7)

CE1A 24 élèves

CM1A 26 élèves

CE1B 23 élèves

CM1B 25 élèves

Réseau d'aide pour les élèves en difficulté :

- Mme L'HUILLIER, psychologue scolaire, est présente 1 fois par semaine.
- UPE2a (Unité Pédagogique pour Elèves allophones arrivants) : Mlle LIZIARD est présente 2 demi-journées par semaine et s'occupe des enfants non francophones.
- Il n'y a plus de maître spécialisé (maître E), ni de médecin scolaire (si besoin, les dossiers sont envoyés à l'inspection de la circonscription).

- Une partie de la difficulté scolaire est traitée en interne à l'école en accord avec les parents dans le cadre de Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE).
- Dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), de l'aide personnalisée est proposée aux élèves par leurs enseignants en français, en mathématiques (jeux de société) et en informatique de 11h30 à 12h00 les lundis et jeudis.
- Continuité de l'aide aux devoirs assurés par Mr BONMARTIN et Mme MARTIN : 2 groupes de 8 élèves quotidiennement de 16h à 17h. Ce sont les enseignants qui proposent aux parents, en début d'année, ce service d'aide à la scolarité qui est géré par le CCAS de la mairie.

- Le PAP (Projet d'Accueil Personnalisé) remplace le PAI pédagogique (Projet d'Accueil Individualisé) : la demande peut-être faite par la famille ou par l'équipe enseignante, qui ensuite transmet la demande au médecin scolaire. Le PAP se transmet d'année en année, d'une école à une autre et de l'école au collège. Le PAP concerne les troubles des apprentissages (dyslexie, dysorthographe...)

- 11 élèves avec AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) qui viennent en aide aux enfants en difficulté sur nomination de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, avec une prise en charge des élèves variables selon leur notification (10h, 12h, 15h, 24h).
Il manque 27h30 de présence d'AVS pour respecter les quotas horaires de chaque élève.

Le Projet d'école

Celui-ci est prorogé jusqu'en septembre 2016

4 axes actuels:

1. Maîtrise du langage
Lexique en maternelle / répertoire de vocabulaire en élémentaire (à mettre en place)
2. Développer des compétences mathématiques
Des classes vont s'inscrire au rallye maths Essonne
2 journées jeux de société vont être organisées et l'aide de parents sera sollicitée.
3. Développer le mieux vivre ensemble
Mise en place d'un planning pour l'utilisation dans la cour de ballons et craies
Règle du jeu
Rencontre inter écoles sur les jeux de société
4. Axe artistique et culturel
Classe poney (sans nuitée) pour les maternelles
Classe découverte à Blois sur le thème de la Renaissance (avec nuitée) pour tous les élèves de CM1.

Demande de lignes et marquages au sol dans la cour (marelle, échiquier)

Règlement intérieur

Des modifications ont été apportées :

Objets interdits à ajouter à la liste : téléphones portables, parapluies, sucettes, bonbons, chewing-gum.

Jeux autorisés dans la cour élémentaire : billes, cordes, élastiques...

La liste des jeux pourra évoluer dans l'année en fonction de l'attitude des élèves et sera affichée dans la cour.

Le règlement intérieur a été voté avec les modifications précisées ci dessus.

La liaison école - collège

Les représentants de parents indiquent qu'il y aurait eu un manque d'informations au sujet des classes bi langues l'année dernière.

Suppression envisagée de cette classe au collège l'an prochain. Les fédérations ont demandé de faire une prévision du nombre d'élèves intéressés.

La natation au CE1 - Mme FRANCOIS

L'activité natation ne correspondant plus aux attentes des enseignants a été suspendue. Une consultation auprès des piscines alentours s'est révélée infructueuse. Le budget ne sera pas renouvelé.

Mise en place d'une course d'orientation au sein de l'école, en remplacement.

Bilan de la coopérative

Solde en début d'année : 6 775,27 € (hors appel à cotisation de septembre et photos).

Les représentants des parents demandent comment le budget va être utilisé. Les enseignants vont se réunir pour en discuter mais ils ont soulevé le problème des sorties interdites sur Paris et du coût des bus exorbitant. Si toutes les classes ne peuvent pas sortir, des intervenants pourraient se déplacer dans l'école.

Activités périscolaires - Mme FRANCOIS

En maternelle, il y a entre 70 et 80 enfants par jour et en élémentaire plus de 100. Il faut un animateur pour 14 enfants.

Une priorité pour l'inscription aux activités "arts du spectacle" a été donnée aux enfants inscrits régulièrement car si tous les enfants venaient à s'inscrire, il n'y aura pas l'encadrement nécessaire ni les locaux pour pouvoir les accueillir. Demandes nombreuses sur le cycle 2, très peu sur le cycle 3.

Des activités ont commencé à être proposées en compléments des activités plus habituelles.

Utilisation au premier étage d'une salle de classe.

Les représentants de parents d'élèves APIE déplorent que les activités "arts du spectacle" n'aient pas été proposées à l'ensemble des élèves et interrogent le mode de communication de l'information concernant ces activités.

Divers

- Les représentants de parents ont demandé aux enseignants d'être ponctuels à la grille, notamment à 8h20 et à 15h45.
- Accès aux toilettes : les élèves passent aux toilettes au début de chaque récréation et elles restent ouvertes après (sauf en cas de débordement). Un enseignant surveille en permanence.
- Hygiène des locaux : nettoyage deux fois par jour des toilettes.

La date du prochain conseil est fixé au 16-02-16 à 18h

Le conseil est clos à 20h10